

COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 05 NOVEMBRE

1) Tarifs 2011 du Foyer Socio-culturel du Lanceumont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix de modifier les tarifs de location du Foyer Socio-Educatif du Lanceumont comme indiqué sur l'annexe jointe.

2) Tarifs 2011 des crédits scolaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs accordés en 2010, à savoir :

- 500 euros par classe
- 31,50 euros pour les sorties
- Alignement sur le tarif du conseil général quant aux classes transplantées

3) Droit de Prémption

le conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- D'instituer le D.P.U. sur la totalité des zones urbaines U et NA délimitées par le POS sur l'ensemble de la commune de Mécleuves
- Que la présente délibération sera valable tant que le conseil municipal ne l'aura pas rapportée ou modifiée
- De charger Monsieur le Maire des mesures de publicité prescrites par le code de l'urbanisme et des mesures d'information
- De donner délégation à Monsieur TOURNAIRE Michel, Maire, pour exercer pendant la durée restant à courir du présent mandat électif, au nom de la commune, le droit de prémption urbain
- Qu'en l'absence ou empêchement du Maire, la présente délégation est donnée au 1^{er} adjoint

4) Transfert de compétence au Val Saint Pierre

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre s'est réuni le 14 octobre 2010 pour décider de l'extension du groupe de compétences facultatives des statuts comme suit :

Curage, fraisage et nettoyage des avaloirs d'eau pluviale (y compris grilles traversières et les déssableurs)
Vidange des séparateurs d'hydrocarbures et dégraisseurs de salles polyvalentes
Balayage des voiries

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Accepte le transfert de la compétence au Val Saint Pierre
- d'adopter la modification des statuts proposée

5) Convention d'entretien de la RD 955

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention tripartite, concernant la voirie départementale desservant la Commune de Chesny et appartenant à la commune de Mécleuves. Il y est proposé :

- de confier l'entretien de cette voirie à la Commune de Chesny
- la Commune de Mécleuves devra reverser la DGF relative à cette nouvelle voie à classer dans le domaine routier communal de Mécleuves à la Commune de Chesny.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix la convention proposée.

6) Examen de devis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des voix, le devis de VEOLIA concernant la suppression d'un poteau incendie à Frontigny pour la somme de 608,14 euros TTC.

7) Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix :

- de confirmer accepter les travaux d'aménagement de l'entrée du village de Mécleuves et d'enfouissement des réseaux
- de solliciter les subventions PACTE, ainsi que l'abondement arrondissement du Département pour ces travaux
- demande au Maire de monter les dossiers et de les soumettre à qui de droit.